



ETUDE PREALABLE A L'ELABORATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

MAÎTRE D'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DE COMMUNES SOMME SUD-OUEST
 TERRITOIRE DU SUD-OUEST AMIENOIS



PLAN : Pré-zonage d'assainissement pluvial
 PLAN N°18

Communes concernées par le présent plan :
FOURCIGNY - HESCAMPS
MARLERS - MEREACOURT
THIEULLOY-LA-VILLE

Document définitif - Février 2021



Légende :

<p>Urbanisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Limites communales — Dents creuses (AUDDICE, 2021) <p>Hydrologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Cours d'eau • Mare — Surfaces en eau, étangs <p>Réseau pluvial :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Réseau pluvial (séparatif ou unitaire) ■ Ouvrages de gestion des eaux pluviales <p>Milieux sensibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Périmètre de Protection — Rapprochée de captage AEP — Zones à Dominance Humide — Enveloppe de PPRI — Zones inondables 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bâti ■ OAP (AUDDICE, 2021) <p>Hydrologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Axes de ruissellement <p>Réseau pluvial :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Fossé / Noue ▽ Puisard 	<p>Éléments paysagers d'intérêt hydraulique :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Haies — Talus <p>Propositions d'aménagements dans le cadre du zonage :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Canalisations — Talus / Merlon — Fossé / Noue ■ Ouvrage tampon <p>Zonage de gestion des eaux pluviales :</p> <p>Exutoires identifiés et débits de fuite autorisés : <small>(ALISE, 2021)</small></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Milieu Naturel - 2 l/s/ha aménagé ■ Milieu Naturel - 1 l/s/ha aménagé ■ Voirie ou réseau - 2 l/s/ha aménagé ■ Voirie ou réseau - 1 l/s/ha aménagé ■ Infiltration obligatoire ■ Exutoire à créer <p>Prescriptions associées aux dents creuses : <small>(ALISE, 2021)</small></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 1a - Sous-sol interdit, Rehausse de la cote plancher de 30 cm par rapport au TN. ■ 1b - Gestion des eaux pluviales à la parcelle obligatoire. ■ 1c - Rehausse de la cote plancher et construction en éloignement de la route. ■ 1d - Préconisation particulière. Se référer au rapport de phase 2 d'ALISE.
---	---	---